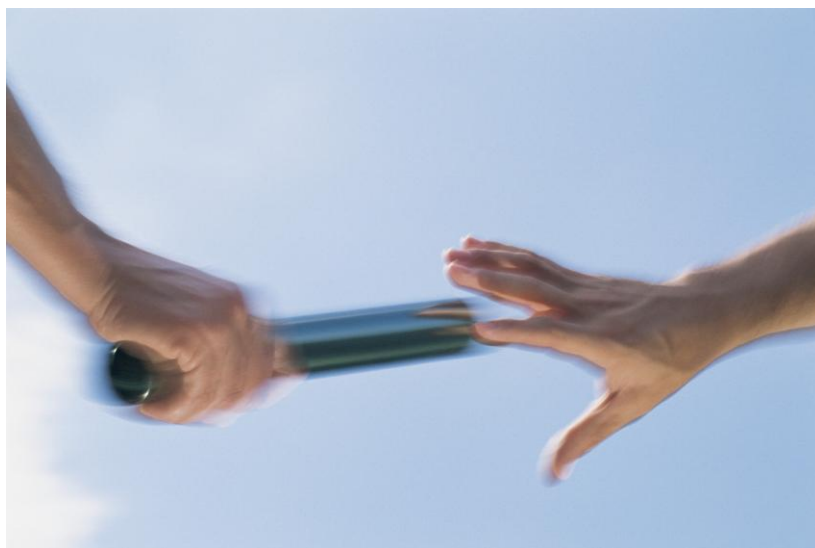


**Inclusion des athlètes transitionnés et en transition de genre dans le sport :
les enjeux, les faits et les perspectives**

SOMMAIRE



Brenda Wagman
12 février 2009

Pratiques prometteuses: collaborer avec les athlètes transitionnés et en transition de genre dans le sport

Remerciements

Le projet, intitulé *Pratiques prometteuses: collaborer avec les athlètes transitionnés et en transition de genre dans le sport*, fut mené conjointement par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) et l'Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité physique (ACAFS). Le projet examine les questions d'inclusion et d'intégration des athlètes transitionnés ou en transition de genre dans le sport canadien.

Membres du groupe de travail

AthlètesCAN

Jasmine Northcott, directrice exécutive

Moira Lassen, directrice exécutive intérimaire

Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité physique (ACAFS)

Janice Forsyth, présidente

Karin Lofstrom, directrice exécutive

Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES)

Doug MacQuarrie, directeur, services d'éthique et antidopage

*Nous reconnaissons l'appui
financier du gouvernement du
Canada par l'entremise du ministère
du Patrimoine canadien (Sport Canada)*

*We acknowledge the financial
support of the Government of
Canada through the Department of
Canadian Heritage (Sport Canada)*

Canada 

Sommaire

Le projet *Pratiques prometteuses: collaborer avec les athlètes transitionnés et en transition de genre dans le sport* est une initiative d’AthlètesCAN, du Centre canadien pour l’éthique dans le sport (CCES) et de l’Association canadienne pour l’avancement des femmes, du sport et de l’activité physique (ACAFA) ayant pour objet d’identifier et de contribuer à l’examen des barrières pouvant faire obstacle à la participation sportive des athlètes transitionnés ou en transition de genre. Ce document de travail vise à favoriser l’atteinte de cet objectif par la promotion d’un dialogue informé et respectueux, par la consultation et par l’adoption de mesures au sein de la collectivité sportive qui sont basées sur une compréhension partagée de la diversité biologique et psychologique. Ce document de travail résume les conclusions de deux revues de littérature préparées dans le cadre du projet *Pratiques prometteuses* afin d’analyser l’état de la recherche dans les domaines des sciences sociales¹ et des sciences biologiques² concernant les athlètes transitionnés.

Les études dans les domaines des sciences biologiques et sociales attestent que les définitions restrictives des modèles binaires d’identité mâle et femelle, solidement ancrés dans notre culture, ne représentent en fait que les extrêmes d’un continuum de diversité des genres et des sexes. En réalité, il est probable que près de deux pour cent de la population ne se conforme pas exactement ou pas du tout aux concepts traditionnels d’appartenance au sexe masculin ou féminin. Ce degré de variance remet en question certains a priori immuables selon lesquels il est possible de différencier avec précision une personne de sexe masculin d’une personne de sexe féminin selon ses attributs physiques et que par conséquent, il nous est possible d’établir cette même distinction dans les sports. Ce document examine les enjeux et les faits entourant cette fragmentation pour les athlètes transitionnés ou en transition de genre sous trois points de vue différents : l’égalité, les droits de la personne et la dignité; le rôle de l’inclusion et de l’exclusion dans les sports de compétition et; la question de la possibilité d’avantages au niveau de la performance chez les athlètes transitionnés ou en transition de genre. Ce document présente également un contexte élargi permettant de tirer des leçons des parallèles observés entre les sports et la société, tels que décrits dans différentes publications.

Les principales conclusions de ce document sont les suivantes :

1. Le test de vérification du sexe des athlètes devrait être vu comme étant une violation des droits de la personne et éliminé du sport à tous les niveaux.
2. Les procédures de contrôle du dopage rendent pratiquement impossible à une personne née de sexe masculin ou féminin participant à des compétitions nationales ou internationales de tricher intentionnellement en prétendant être une personne du sexe opposé.
3. Il n’existe aucune preuve, ni logique probante, indiquant que les athlètes changent de sexe pour jouir d’un avantage compétitif.
4. Même s’il existe de nombreuses disparités anatomiques et physiologiques entre les hommes et les femmes, chaque sexe compte une zone très large de variabilité des caractéristiques anatomiques et physiologiques. Par conséquent, on peut se demander si les athlètes transitionnés pourraient se situer quelque part dans cette zone importante de variabilité qui existe déjà chez leur nouveau sexe.
5. La testostérone et l’œstrogène peuvent influencer la performance. Par conséquent, les athlètes transitionnés participant à des sports de compétition devraient tenter de toujours maintenir leurs niveaux d’hormones sexuelles dans la zone normale de leur nouveau sexe.

¹ Kevin B. Wamsley, « *Revue de littérature des sciences sociales sur les athlètes transitionnés/en transition de genre dans le sport* » (février 2008) <http://www.athletescan.com/Content/Publications.asp?langid=2> .

² Michaela C. Devries, « Est-ce que les athlètes transitionnés jouissent d’un avantage ou d’un désavantage par rapport aux individus physiquement masculins et féminins depuis la naissance : Une revue de la littérature scientifique » (18 mai 2008) <http://www.athletescan.com/Content/Publications.asp?langid=2>.

6. On retrouve des concentrations semblables de testostérone et d'œstrogène parmi les femmes et les femmes transitionnées. La supplémentation d'œstrogène chez les femmes transitionnées élève le taux d'hémoglobines à un niveau semblable à celui que l'on retrouve chez les personnes nées de sexe féminin et, elles ont une masse musculaire se situant dans la zone supérieure du développement. Comparativement aux femmes, le pourcentage de graisse sous-cutanée des femmes transitionnées demeure inférieur, tandis que leur poids corporel demeure supérieur.
7. Les concentrations d'œstrogène et de testostérone chez les hommes transitionnés peuvent être plus élevées que chez les personnes nées de sexe masculin. Ces excédents de testostérone peuvent toutefois être éliminés par la prescription d'un nouveau régime de dosage à longue durée d'action. Toutefois, pour tous les régimes de dosage, la supplémentation de testostérone a permis de rendre le taux d'hémoglobines des hommes transitionnés semblable à celui des personnes nées de sexe masculin. Leur masse musculaire est semblable et dans la zone supérieure du développement, même lorsque les concentrations sont plus élevées. Après une année de supplémentation, une seule différence persiste : on retrouve encore un pourcentage plus élevé de graisse sous-cutanée chez les hommes transitionnés et ceci pourrait nuire à la performance lorsque l'athlète transitionné doit se mesurer à des adversaires masculins.
8. Jusqu'à présent, il n'existe aucune étude ou preuve scientifique fiable qui appuie ou réfute l'hypothèse selon laquelle les athlètes transitionnés jouissent d'un avantage ou souffrent d'un désavantage compétitif comparativement aux athlètes nés de sexe masculin et féminin. À la lumière de ce manque d'études et des exigences méthodologiques pour effectuer de nouvelles études crédibles, nous ne pourrions peut-être jamais répondre à cette question avec certitude en raison de la faible proportion d'individus transitionnés dans la population.
9. Le CIO et l'Agence mondiale antidopage sont des leaders influents qui peuvent transformer l'opinion de la collectivité sportive sur les questions de genre et la manière dont elle établit les politiques régissant les critères d'admissibilité et de participation.
10. Les exigences d'admissibilité décrites dans le Consensus de Stockholm du CIO sur la réassignation sexuelle dans les sports devraient être révisées si l'on tient compte du fait que très peu de changements métaboliques persistent après la première année de substitution hormonale. Les conditions imposées ne devraient pas être vagues ou sévères au point de devenir des barrières. Les critères d'admissibilité doivent également tenir compte de la panoplie de choix possibles pour les athlètes en transition de genre et les athlètes transitionnés. Ceci comprend la possibilité d'avoir recours à la supplémentation hormonale sans subir une réassignation sexuelle chirurgicale. Cette dernière ne fait pas partie du présent cadre de revue de littérature, car elle exige de prendre en compte certains facteurs supplémentaires.
11. Le Code mondial antidopage ne contient pas de standards obligatoires concernant la supplémentation hormonale pour fins de transition, ce qui pourrait engendrer des décisions discrétionnaires pouvant varier d'une situation à l'autre.

À titre de conclusion, le document souligne que le sport devra relever le défi de préciser sa responsabilité d'être juste et éthique sans exclure certains athlètes de manière arbitraire. Toutefois, les approches actuelles envers la 'vérification du genre' échouent à ce niveau. Il en revient aux organismes de sport et aux ministères gouvernementaux impliqués d'établir comment inclure les questions de variance du sexe et du genre de manière juste et éthique dans les règlements des sports. Les principaux enjeux à examiner seront les critères d'admissibilité touchant la catégorisation des sexes et les règles antidopage, lesquels demeurent ouverts à interprétation et risquent d'avoir des conséquences très différentes pour les athlètes transitionnés ou en transition de genre. L'heure a sonné pour la collectivité sportive de relever ce défi à l'échelle nationale. Le Canada se doit de jouer un rôle de chef de file et, avec d'autres nations, devenir un modèle de leadership.